



## **Consignes pour la rentrée scolaire et le constat de rentrée 2017**

**Fiche 7 - La description détaillée de la procédure de calcul des effectifs dans Onde et DECIBEL**

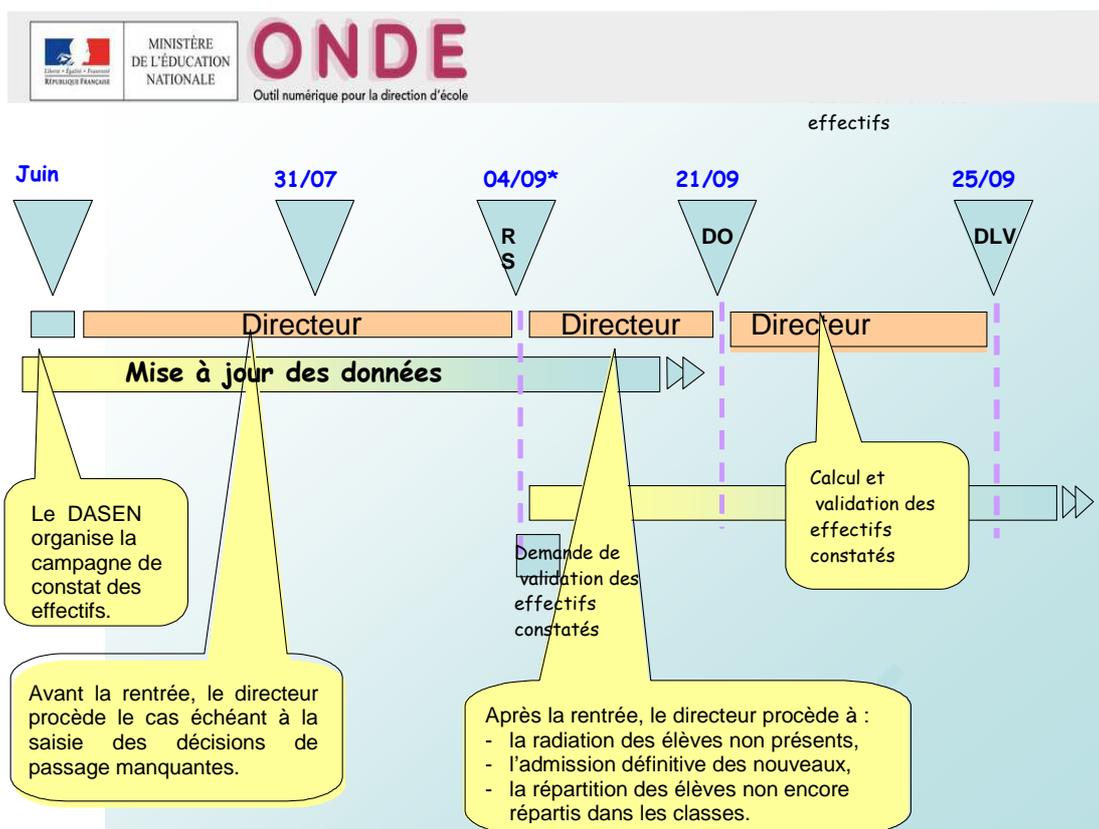
**Annexes**

## Fiche 7 - Description détaillée de la procédure de calcul des effectifs dans Onde et DECIBEL

(IA DASEN - personnels de DSDEN en charge de la scolarité du 1<sup>er</sup> degré, IEN, directeurs d'école)

Les élèves comptabilisés dans les effectifs doivent remplir les conditions suivantes :

- être admis définitivement,
- être répartis dans une classe ordinaire ou une ULIS,
- posséder un INE attribué ou vérifié suite à l'admission définitive.



■ DASEN

(\*) RS dans Onde = 04/09/2016 pour toutes les académies.

### 1 – Le lancement de la campagne de calcul et validation des effectifs par la DSDEN

Dès la rentrée, les DSDEN adressent une **demande de calcul et validation** des effectifs constatés aux directeurs d'écoles publiques et privées utilisateurs de Onde, en précisant la date d'observation (DO) et la date limite de validation (DLV) des effectifs dans Onde.

**Les IA DASEN doivent émettre deux demandes de validation : une à l'attention des directeurs des écoles publiques et une à l'attention des directeurs des écoles privées.**

Il est impératif que les campagnes de calcul et validation des effectifs soient lancées bien avant la date d'observation.

- la date d'observation des effectifs dans Onde est fixée au 21/09/2017, c'est la date à partir de laquelle le calcul et la validation des effectifs peuvent être effectués.
- la date limite de validation des effectifs est fixée au 25/09/2017 minuit.

Les directeurs dont l'adresse mail de l'école est connue dans Onde reçoivent un courriel les informant de ce calendrier.

## ➔ Cheminement dans Base élèves 1<sup>er</sup> degré – entrées « IEN/ IA DASEN »

- **Menu « Ecoles »**

- Suivi effectifs

Emettre des demandes de validation

- Cliquer sur le bouton « Nouveau »
- Cocher : « Calcul des effectifs constatés »
- Indiquer le « Secteur » (public ou privé)
- Cliquer sur « Chercher »

### Demande de validation des effectifs

Recherche d'écoles

\* : Sélection du secteur obligatoire

Secteur \*  
 Public  Privé

- Saisir les échéances de la campagne  
**Date limite de validation : 25/09/2017**  
**Date d'observation : 21/09/2017**

### Demande de validation des effectifs

Recherche d'écoles

\* : Sélection du secteur obligatoire

Secteur \*  
 Public  Privé

Identifiant	Sigle	Nom de l'école	Adresse
E1234567	Elémentaire publique	Ecole du bourg	13 rue du bourg 12345 Bourville
E0459867	Maternelle publique	Les paquerettes	5 Bd des champs fleuris 12345 Fleury-les-aubrais
E1478967	Elémentaire d'application	Boris Vian	1 rue de l'herbe rouge 12345 Trouville
E9632145	Elémentaire publique	Les petits lutins	6 sentiers des âmes perdues 12345 Trouville
E1234567	Maternelle publique	Ecole tralala	Lieu dit de nulle part 12345 Villeperdue
E0459867	Elémentaire publique	Les trululus	adresse 12345 Ville
E1478967	Maternelle d'application	Trillilis	adresse 12345 Ville

Enregistrements 1 à 30, sur 87 trouvés

Page : 1 • 2 • 3

Vous pouvez consulter les demandes de validation déjà émises par les IEN:

Date limite de validation

Date d'observation demandée

25/09/2017

21/09/2017

- Cliquer sur « Valider » après avoir saisi les dates

Tout au long de la période de validation (du 21 au 25 septembre 2017), la DSDEN, en lien avec les IEN, peut suivre les saisies des directeurs d'école et procéder si besoin à des relances.

➔ Cheminement dans Base élèves 1<sup>er</sup> degré – entrées « IEN/ IA DASEN »

○ Menu « Ecoles »

- Suivi effectifs

Emettre des demandes de validation

- Cliquer sur le bouton « Relancer » correspondant à la demande

Liste des demandes de validation

Demandes d'effectifs constatés				
	Secteur	Date limite de validation	Date d'observation	
Demande du 01/10/2003	Privé	30/09/2003	06/09/2003	Relancer
Demande du 01/11/2003	Public	31/10/2003	06/10/2003	Relancer
Demande du 01/12/2003	Public	30/11/2003	01/11/2003	Relancer
Demande du 01/01/2004	Public	31/04/2004	01/04/2004	Relancer
Demandes d'évènements comptés		Date limite de validation	Période d'observation	
Demande du 01/10/2003		30/09/2003	Du 01/09/2003 au 06/09/2003	Relancer
Demande du 01/11/2003		31/01/2004	Du 06/09/2003 au 20/12/2003	Relancer
Demande du 01/12/2003		30/04/2004	Du 01/03/2004 au 01/04/2004	Relancer
Demande du 01/01/2004		31/05/2004	Du 01/01/2004 au 01/04/2004	Relancer

Cette procédure permet d'afficher la liste des écoles n'ayant pas procédé à la validation de leurs états d'effectifs, et de relancer la demande après avoir cliqué sur le bouton « Valider ».

Relance de la demande de validation des effectifs

Identifiant	Sigle	Nom de l'école	Adresse
E1234567	Elémentaire publique	Ecole du bourg	13 rue du bourg 12345 Bourville
E0459867	Maternelle publique	Les paquerettes	5 Bd des champs fleuris 12345 Fleury-les-aubrais
E1478967	Elémentaire d'application	Boris Vian	1 rue de l'herbe rouge 12345 Trouville
E9632145	Elémentaire publique	Les petits lutins	6 sentiers des âmes perdues 12345 Trouville
E1234567	Maternelle publique	Ecole tralala	Lieu dit de nulle part 12345 Villeperdue
E0459867	Elémentaire publique	Les trululus	adresse 12345 Ville
E1478967	Maternelle d'application	Trillilis	adresse 12345 Ville

Enregistrements 1 à 30, sur 87 trouvés Page : 1 • 2 • 3

2 – Le calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

➔ Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d'école »

• 1<sup>ère</sup> méthode

Sur la page d'accueil de l'application, en vision « Mon tableau de bord », les directeurs d'école disposent d'un « pas à pas » dans le bloc « Les constat des effectifs », fil d'ariane pour le calcul et la validation des effectifs.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
<a href="#">01/09/2017</a>	DASEN	21/09/2017	25/09/2017			

Le bloc « Les constat des effectifs » affiche **les échéances de la campagne**, dès sa création (01/09/2017) par la DSDEN, dans les colonnes « Observation » (21/09/2017) et « Limite de validation » (25/09/2017).

**A échéance de la date d'observation, le bouton « Calculer »** apparaît dans la colonne « Validation » pour rappeler au directeur d'école qu'il peut désormais lancer le calcul des effectifs constatés.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2017	DASEN	21/09/2017	25/09/2017	<b>Calculer</b>		

Un clic sur le bouton « Calculer » permet un **accès direct à l'écran du calcul des effectifs constatés**, déjà **pré-rempli avec les éléments de la campagne**.

Sur cet écran, le directeur d'école n'a plus qu'à lancer le calcul.

- **2<sup>nd</sup>e méthode**

Le calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- **Menu « Ecole »**
  - Calcul des effectifs
    - Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »

Ici, le directeur d'école doit saisir les éléments de la campagne avant de lancer le calcul.

**Calcul des effectifs constatés**

**Nouveau calcul**

Année scolaire : 2017-2018 \*

Demande de l'IEEN ou du DASEN :  Oui  Non \*

Demande faite aux directeurs : demande du DASEN du 01/09/2017 date d'observation : 21/09/2017 date limite de validation 25/09/2017 \*

Critères de ventilation \*  Par classe  Par regroupement  Par groupe d'enseignement

Calculer Annuler

**Callouts:**

- Choisir l'année scolaire : 2017-2018
- Cocher 'Oui' à la demande du DASEN
- Choisir la demande de l'IA DASEN relative au constat de rentrée
- Calculer

- Quelle que soit la méthode utilisée pour lancer le calcul des effectifs, l'état des effectifs généré par l'application doit être enregistré pour être conservé.

**Validation d'un état des effectifs constatés**

**État du 29/07/2016**

Année scolaire 2017-2018  
Date d'observation 21/09/2017  
Date limite de validation 25/09/2017  
Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui

**Critères de ventilation**

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE I	PS	maternelle	9
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>9</b>
CYCLE I	MS	maternelle	6
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>6</b>
CYCLE I	GS	maternelle	9
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>9</b>
CYCLE II	CP	classe CP-CE1	4
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>4</b>
CYCLE II	CE1	classe CP-CE1	7
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>7</b>
CYCLE II	CE2	classe CE2-CM1-CM2	9
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>9</b>
CYCLE III	CM1	classe CE2-CM1-CM2	3
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>3</b>
CYCLE III	CM2	classe CE2-CM1-CM2	9
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS</b>			<b>56</b>

Pour information : Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 2

Élèves répartis par regroupement  
Aucun effectif pour les regroupements

Élèves répartis par groupe d'enseignement  
Aucun effectif pour les groupes d'enseignement

Etes-vous sûr de vouloir valider cet état ? OK Annuler

**Callouts:**

- Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur INE et ont bien été répartis
- Le directeur **enregistre** l'état des effectifs de son école. *Remarque* : il peut enregistrer plusieurs états avant de valider ses effectifs.

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs ».

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs des effectifs constatés dans la base de données. Elles peuvent être répétées à souhait, dans le délai de la date limite de validation des effectifs, jusqu'à ce que l'état reflète les effectifs réels de l'école.

**Le directeur d'école doit ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.**

### 3 – Validation du calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

➔ Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d'école »

- 1<sup>ère</sup> méthode

Dès enregistrement du premier état des effectifs relatif à la campagne, les informations portées par le bloc « Les constat des effectifs » de la page d'accueil sont **mises à jour** :

- accès direct vers l'état des effectifs le plus récent, via le lien posé sur la date de la (colonne) « Demande » ;
- remplacement du bouton « Calculer » par le bouton « Valider » dans la colonne « Validation » pour inviter le directeur d'école à valider l'état des effectifs le plus récent ;
- affichage des « Effectif comptabilisé » et « Effectif non comptabilisé » (pour défaut d'INE) ; possibilité d'accéder, via un clic sur le chiffre, à la liste détaillée des élèves dénombrés par l'indicateur.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
<a href="#">01/09/2017</a>	DASEN	21/09/2017	25/09/2017	Valider	40	3

NB : si le directeur d'école a effectué plusieurs calculs d'effectifs, les autres états enregistrés restent accessibles, via le menu École > Calcul des effectifs.

- 2<sup>nd</sup>e méthode

La validation du calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- Menu « École »
  - Calcul des effectifs

Sur l'écran « Liste des états d'effectifs », le directeur visualise dans la rubrique « Etats d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN » l'état du XX/XX/XXXX à la date d'observation du 21/09/2017, triés du plus récent au plus ancien. Leur statut est « non validé ».

**Liste des états d'effectifs** Nouveau calcul des effectifs constatés Nouveau comptage d'évènements

Le directeur peut consulter l'état des effectifs qu'il a enregistré

Avant la date limite de validation, le directeur valide un des états des effectifs qu'il a enregistrés

Le directeur peut supprimer un des états enregistrés s'il le souhaite

États d'effectifs constatés demandés par l'IEI ou le DASEN	Date d'observation	Statut
État du 06/04/2016		
État du 10/03/2016		
État du 29/07/2016	28/07/2016	non validé
État du 18/09/2015	18/09/2015	archivé le 23/09/2015 validé pour le DASEN date limite le 23/09/2015
État du 18/09/2014	18/09/2014	
État du 23/09/2013	23/09/2013	
État du 24/09/2012	24/09/2012	validé pour le DASEN date limite le 27/09/2012

- Quelle que soit la méthode retenue, la validation est à confirmer pour être prise en compte.

**Validation d'un état des effectifs constatés**

État du 21/09/2017

Année scolaire: 2017-2018  
Date d'observation: 21/09/2017  
Date limite de validation: 25/09/2017  
Demande de l'IEI ou du DASEN: Oui

**Critères de ventilation**  
Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE I	PS	maternelle	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE I	MS	maternelle	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE I	GS	maternelle	
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE II	CP	classe CP-CE1	4
		TOTAL DU NIVEAU	4
CYCLE II	CE1	classe CP-CE1	7
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE II	CE2	classe CE2-CM1-CM2	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE III	CM1	classe CE2-CM1-CM2	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE III	CM2	classe CE2-CM1-CM2	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			56

Pour information : Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou

Élèves répartis par regroupement  
Aucun effectif pour les regroupements

Élèves répartis par groupe d'enseignement  
Aucun effectif pour les groupes d'enseignement

Etes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

Le directeur doit confirmer la validation de l'état des effectifs

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs ».

La colonne « Statut » de la « Liste des états d'effectifs constatés » indique si la validation est bien prise en compte ou non (statut = « Validé » suivi de la date de validation).

De même, la colonne « Validation » du bloc « Les constats des effectifs » de la page d'accueil présente la date de validation.

Le directeur d'école a jusqu'au 25/09/2017 minuit (date limite de validation dans Onde) pour valider l'état correspondant à l'effectif de l'école, en cliquant sur le bouton « Valider ».

## 4 – Le calcul des effectifs au niveau des DSDEN

Pour récupérer l'ensemble des calculs réalisés dans les écoles, la DSDEN doit procéder au calcul des effectifs à son niveau.

### ➔ Cheminement dans Base élèves 1<sup>er</sup> degré – entrées « IEN/ IA DASEN »

- Menu « Ecoles »

- Suivi effectifs

- Gérer les états d'effectifs

- Sur l'écran « Liste des Etats », cliquer sur le bouton « Nouveau »

- Sélectionner « Calcul des effectifs constatés » dans la fenêtre superposée

#### Liste des états

Retour Nouveau calcul des effectifs constatés Nouveau comptage d'évènements				
États d'effectifs constatés demandés aux directeurs d'école		Secteur	Date d'observation	Niveau territorial
<a href="#">Etat du 10/09/2003</a>		Privé	06/09/2003	Ecoles
<a href="#">Etat du 22/12/2003</a>		Public	06/10/2003	Département
<a href="#">Etat du 03/04/2004</a>		Public	01/04/2004	ZRU
États d'évènements comptés		Secteur	Période d'observation	Niveau territorial
<a href="#">Etat du 10/09/2003</a>		Privé	09/2003 au 06/09/2003	Ecoles
<a href="#">Etat du 22/12/2003</a>		Public	09/2003 au 20/12/2003	Département
<a href="#">Etat du 03/04/2004</a>		Public	01/2004 au 01/04/2004	ZRU

Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »

#### Calcul des effectifs constatés

Secteur  \*

Année scolaire  \*

Demands faites aux directeurs demande du 01/09/2017 · date d'observation : 21/09/2017 · date limite de validation : 25/09/2017 \*

Niveau territorial

- Arrondissement
- Zone d'emploi
- Canton
- Circonscription
- Commune
- Département
- Nature de l'école
- RPI
- ZUS
- ZAP
- RAR
- RRS
- Ecole sélectionnée

Choisir 'Public' ou 'Privé'

Choisir l'année scolaire : 2017-2018

Choisir la demande en vérifiant bien la date d'observation : 21/09/2017 et la date limite de validation : 25/09/2017

Cocher Département

Calculer

Sur l'écran suivant « Calcul des effectifs constatés » qui récapitule les résultats, la DSDEN visualise les effectifs répartis par niveau d'enseignement, validés et non validés.

A ce stade, il est possible d'éditer la liste des écoles ayant validé leurs effectifs et la liste des écoles n'ayant pas validé leurs effectifs.

Calcul des effectifs constatés

Veuillez confirmer l'état des effectifs constatés :  Confirmer  Retour

État du 10/09/2017

Année scolaire 2017-2018  
 Date d'observation 21/09/2017  
 Date limite de validation 25/09/2017  
 Secteur Public  
 Niveau territorial Circonscription  
 Nombre d'écoles 35

Niveau	Ordinaire										Total	Nb de Classes	ULIS			Total	Nb de Classes	Total	Nb de Classes
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Maternelle			Cycle II	Cycle III					
BLOIS NORD + AIS																			
Effectifs validés	0	25	22	27	24	18	16	17	20	100	8	4	8	7	21	1	121	9	
Effectifs non validés	0	18	14	7	12	17	6	2	14	90	6	0	0	0	0	0	90	6	
Total	0	43	36	34	36	35	22	19	34	190	14	4	8	7	21	1	211	15	
BLOIS-VAL DE LOIRE																			

Il est impératif de « Confirmer » les calculs effectués pour que les agrégats départementaux soient mémorisés dans la base de données et l'état correspondant enregistré.

Les demandes de calcul pour les écoles publiques et privées étant séparées, il est nécessaire de confirmer les calculs pour les deux demandes.

Par ailleurs, dans la période du 21 au 25 septembre 2017, les IEN de circonscription et les IA DASEN peuvent voir dans DECIBEL les validations d'effectifs réalisées à partir de la photo-gestion DECIBEL du jour – tableaux « Suivi de la saisie » et « Répartition des élèves en classe ordinaire et CLIS ».

# ANNEXES

---

## RECOMMANDATION

- Il est impératif de se référer aussi aux instructions sur le constat de rentrée 2017 propres à chacun des secteurs d'enseignement.
- Les correspondants techniques en charge de DECIBEL au rectorat ne doivent pas programmer de photo-constat entre le 21 et le 25 septembre 2017 afin de ne pas bloquer la procédure automatique d'extraction qui sera réalisée par le PIAD (Bordeaux) le 26 septembre 2017.

Pour tout complément d'information, les personnes suivantes sont à votre disposition :

Equipe de diffusion de la DSI nationale d'Orléans-Tours

De façon générale, le dépôt de signalement selon la procédure détaillée sur le site de diffusion de l'application Onde ( <http://diff.ac-orleans-tours.fr/> ) dans la rubrique « Signalements » par les personnes habilitées de l'académie sera privilégié.

Pour des cas très spécifiques l'adresse mail suivante pourra exceptionnellement être utilisée : [l.diffusion.be1d@ac-orleans-tours.fr](mailto:l.diffusion.be1d@ac-orleans-tours.fr)

# Annexes – Schéma récapitulatif de la procédure du constat de rentrée 1<sup>er</sup> degré

